

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## AFFÉRENTE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

**DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 AU LUNDI 11 DECEMBRE INCLUS**

Par arrêté en date du 20/10/2023, Monsieur le Maire de Bagard a prescrit et organisé, au titre du Code de l'Environnement, une enquête publique, portant sur la **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**.

Le projet de modification n°1 porte sur la modification du règlement écrit, notamment des zones A et N et sur la modification de la liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

La personne responsable de la modification n°1 du PLU est la commune de Bagard, représentée par Monsieur le Maire, Thierry BAZALGETTE, dont le siège administratif est situé 159 Route d'Alès à BAGARD – 30140.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Bagard, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, **du 10/11/2023 au 11/12/2023 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13 h15 à 18 h00 (17 h00 le vendredi) à l'exception des samedis et dimanches, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

**Mairie de Bagard – Hôtel de ville - 159 Route d'Alès – 30140 BAGARD**

ou par voie dématérialisée en utilisant la boîte mail suivante : [mdidime@bagard.fr](mailto:mdidime@bagard.fr)

Monsieur BELKACEMI, désigné **en qualité de commissaire enquêteur** par décision du Tribunal Administratif de Nîmes n°E23000044/30 du 06/06/2023, recevra le public en mairie les jours suivants :

- **Le 10 novembre 2023 : de 14h00 à 17h00**
- **Le 25 novembre 2023 : de 9h00 à 12h00**
- **Le 11 décembre 2023 : de 14h00 à 17h00**

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la commune de Bagard auprès du service urbanisme. La référente en mairie pour ce dossier sera Madame MOAL.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune de Bagard.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié, en Mairie de Bagard aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Bagard ainsi qu'en préfecture du Gard et sur le site internet de la commune de Bagard.

  
Bagard, le 21/10/2023  
Thierry BAZALGETTE  
Maire de Bagard